

Lignes directrices d'une Déclaration de politique gouvernementale et sociétale ambitieuse pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles assure la solidarité entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Le bien-être des enfants, des jeunes, des générations futures, leur accès à la culture, au sport, aux connaissances, au vivre ensemble, à l'esprit critique, à la santé, dans un environnement sain et durable, sont les missions prioritaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Conscient de ses responsabilités humaines, sociales, démocratiques et environnementales, le Gouvernement veut permettre à chacune et à chacun de s'épanouir et de devenir acteur de sa vie, de l'espace francophone, de la démocratie.

Dans cet esprit, il densifiera l'interaction avec la société durant toute la législature à partir de dispositifs participatifs spécifiques. Dans ce cadre, le Gouvernement fera une fois par an l'état de la Fédération devant le Parlement et permettra à la société civile d'y contribuer. Le Gouvernement entend aussi travailler de façon ouverte et constructive avec le Parlement, en particulier dans l'examen des initiatives parlementaires.

Axe 1. Les générations futures au coeur des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Gouvernement intégrera la préoccupation des générations futures au coeur de la décision politique et des secteurs que la Fédération organise ou subventionne. Le levier éducatif et culturel des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera mobilisé en vue d'assurer une transition solidaire, écologique et sociale.

La Fédération, partie prenante à l'Accord de Paris, doit intégrer l'urgence climatique au coeur de son action. Dans ce but, un plan transversal sera élaboré en associant largement l'ensemble des secteurs, les acteurs de la société civile, les citoyen.ne.s. et le Parlement. Ce plan déclinera les actions à mettre en oeuvre dans toutes les compétences de la Fédération pour réussir l'objectif de neutralité carbone en 2050 et de 55% de réductions des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.

Un tableau de bord annuel sera réalisé et discuté régulièrement au Parlement.

En particulier, ce plan visera à intégrer cet enjeu au coeur des contenus de toutes les missions de la Fédération (éducation, enseignement supérieur, culture, etc.) de même qu'à le concrétiser au coeur de la gestion propre de la Fédération, de ses outils et des institutions qu'elle subventionne (bâtiments, plans de déplacement, fonds financiers etc.).

Axe 2. Un enseignement garant de l'émancipation de tous **et inclusif**

Le Gouvernement veillera à poursuivre et améliorer la dynamique et la mise en oeuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence **et la réduction des inégalités**. Les réformes doivent être poursuivies, certaines améliorées et les procédés de consultation amplifiés. Le Gouvernement entend notamment :

- Maintenir une consultation et un dialogue permanent avec les représentants des acteurs de l'enseignement au sein du Comité de concertation du Pacte ;
- Évaluer régulièrement les acquis et défauts du Pacte pour un enseignement d'excellence, faire le point sur son état d'avancement et amplifier le processus d'évaluation pour permettre aux acteurs de terrain (enseignants, directions, parents et élèves, etc.) de s'exprimer de la manière la plus participative possible ;

- Implanter progressivement le nouveau tronc commun **polytechnique et pluridisciplinaire** jusqu'à la troisième secondaire et évaluer régulièrement sa mise en oeuvre et ses effets sur la réussite des élèves ;
- Maintenir le certificat d'études de base (CEB), mais supprimer l'épreuve externe certificative visant à le délivrer ;
- Renforcer partout l'apprentissage des langues en mettant en oeuvre l'éveil aux langues dès la maternelle et soutenir la création d'écoles bilingues ;
- Dans le prolongement des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, en coconstruction étroite avec les enseignants et les acteurs de terrain, réorganiser l'enseignement qualifiant et réformer l'enseignement spécialisé **dans le sens d'une meilleure inclusion des enfants à besoins spécifiques** ;
- Réformer les centres psycho-médico-sociaux ;
- Affirmer sa confiance aux équipes pédagogiques en soutenant et amplifiant les projets pédagogiques novateurs, adaptés et ambitieux, entre autres par le biais des plans de pilotage ou à l'occasion de la création d'écoles ;
- Définir de nouvelles balises qui permettront de réduire la taille de certaines classes, et en priorité la classe d'accueil, afin d'accompagner au mieux les élèves qui éprouvent des difficultés ;
- **Afin de réduire les inégalités profondes inscrites dès le premier jour d'école pour les enfants n'ayant pas fréquenté l'accueil de la petite enfance, développer une stratégie visant à ce que tous les enfants en situation de pauvreté aient l'opportunité de fréquenter un milieu d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle (une familiarisation à la collectivité dans des conditions de qualité) ;**

Veiller à une meilleure transition entre les niveaux d'enseignement et entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel et mener une réflexion sur un continuum entre le préscolaire et le scolaire (0-6 ans) ;[CC1]

- Poursuivre une stratégie de renforcement et d'investissement dans la qualité de l'enseignement maternel ;
- Poursuivre l'ajustement de la formation initiale et continuée des enseignants aux objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence au regard, notamment, de la lutte contre les inégalités sociales et de genre, de la gestion de la diversité, de la mise en oeuvre des nouvelles pédagogies et de la démocratie à l'école, en particulier en maternelles.

Le coût de l'éducation constitue encore actuellement un problème pour de nombreuses familles. Le Gouvernement s'engage à :

- Poursuivre et renforcer les mesures adoptées en matière de gratuité scolaire et fixer un échéancier progressif de mise en oeuvre de la gratuité **des fournitures, de l'extrascolaire, des repas et des sorties éducatives** (déterminer par quels frais commencer et par quel niveau d'enseignement débiter, situation du temps de midi) ;
- Réévaluer le financement de l'accueil pendant le temps libre, dont l'accueil dit « extrascolaire », afin d'améliorer sa qualité et son accessibilité [CC2] ;
- Amplifier les projets de repas gratuits chauds le midi dans les écoles afin de tendre vers sa généralisation à l'enseignement fondamental et orienter la composition de ces repas vers des produits locaux et sains.

Le Gouvernement veut renforcer le plaisir d'apprendre pour élever le niveau des savoirs, savoir-faire et compétences. Il souhaite mettre en oeuvre le processus d'accompagnement personnalisé des élèves afin de renforcer la maîtrise des savoirs de base et de lutter contre les inégalités et l'échec.

A cet effet, il entend :

- Intégrer deux périodes d'accompagnement personnalisé dans la grille horaire hebdomadaire des élèves ;

- Proposer aux élèves une heure d'étude dirigée gratuite et **soutenir le développement d'activités de soutien scolaire de qualité au sein des écoles, accessibles prioritairement aux plus défavorisés et au plus grand nombre** ;

- Veiller à l'inclusion au sein de chaque contrat d'objectifs de mesures visant à lutter contre l'échec et à prévenir le décrochage scolaire.

L'amélioration de l'orientation des élèves doit avoir pour objectif d'aider les jeunes à construire leur projet de vie. Le Gouvernement veut :

- Permettre aux élèves du tronc commun de s'essayer à différentes pratiques (technologiques, techniques, scientifiques, artistiques, démocratiques, etc.) afin de valoriser et développer les compétences et atouts de chacune et chacun ;

- Intégrer des activités favorisant la connaissance des métiers et la découverte du monde du travail (stages d'observation, etc.) au cours de toute la scolarité ;

- Favoriser les échanges entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et proposer des expériences pilotes d'immersion dans l'enseignement supérieur ;

- Proposer, **durant toute la scolarité (3-18 ans) et au sein ou au départ des écoles**, des activités extrascolaires diversifiées à haute valeur pédagogique, **accessibles à tou.te.s et prioritairement aux plus défavorisés** ;

Concernant l'enseignement qualifiant, le Gouvernement s'engage à :

- Mettre en oeuvre la réforme de l'enseignement qualifiant prévue au sein du Pacte pour un enseignement d'excellence en concertation avec les acteurs ;

- Doter les écoles d'équipements modernes ;

- Renforcer les collaborations entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour simplifier l'organisation des certifications.

Dans plusieurs zones de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des familles éprouvent des difficultés à trouver une place pour leurs enfants. Le Gouvernement s'engage à poursuivre la création de places supplémentaires et de nouvelles écoles à projets innovants dans les zones dites « en tension » démographique. Le Gouvernement souhaite améliorer le décret inscriptions afin notamment de renforcer sa compréhension par les parents, la transparence du processus, la prise en compte des réalités de chaque bassin scolaire et la mixité dans les écoles.

L'amélioration de notre système éducatif et la lutte contre la pénurie d'enseignants passent par une plus grande reconnaissance du travail des équipes pédagogiques. Le Gouvernement s'engage à :

Visibiliser le problème de pénurie d'enseignants en quantifiant le pourcentage des heures d'école qui ne sont pas assurées ;

Réaliser avec les acteurs concernés un programme de lutte contre la pénurie d'enseignants ;

- Organiser des consultations régulières des enseignants et des équipes éducatives sur les réformes mises en oeuvre, l'évaluation de ces réformes et les réformes à venir ;

- Évaluer et adapter le décret « titres et fonctions » ;

- Mettre en place un accueil et un accompagnement des nouveaux enseignants ;

- Améliorer le travail et la mobilité interréseaux en collaboration avec les acteurs de l'école ;

- Renforcer le soutien aux directions des écoles fondamentales pour permettre à celles-ci de consacrer davantage d'énergie dans l'innovation pédagogique et le soutien aux équipes.

L'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouvert, participatif et bienveillant, **un lieu d'épanouissement et d'émancipation**. Elle doit incarner la démocratie et s'adapter au rythme chronobiologique de l'enfant. **Le rythme journalier doit donc s'appuyer sur une politique cohérente**

d'éducation (formelle et non-formelle) articulant l'enseignement, l'extrascolaire, le soutien scolaire, l'activité associative, le sport, les beaux-arts et la musique. Trop d'initiatives éducatives et de soutien scolaire de qualité ne sont offertes qu'à un tout petit nombre alors que bien plus d'enfants pourraient en bénéficier si elles se passaient entre les murs des écoles. Le Gouvernement s'engage à :

- Elaborer une stratégie visant à tendre vers une mutualisation des moyens en vue de la construction d'une politique éducative cohérente mêlant scolaire et extrascolaire (renforcer le 5e axe du Pacte d'excellence) ;
- Revoir les législations Accueil Temps Libre et Ecoles de Devoirs en vue d'offrir à tous les enfants un accueil extrascolaire et des loisirs de qualité dans une continuité et une cohérence pédagogique avec l'école ;
- Rassembler les activités au sein des écoles, encourager et encadrer le partage des locaux.

Axe 3. Un enseignement supérieur accessible et justement financé

L'enseignement supérieur doit être accessible à tous. Le Gouvernement s'engage à :

- Élargir le nombre de bénéficiaires des droits d'inscription réduits et poursuivre le gel du minerval ;
- Refinancer le budget des allocations d'études en ciblant les étudiants qui en ont le plus besoin et simplifier et accélérer le système d'octroi ;
- Soutenir la mutualisation des services collectifs (bibliothèque, logement, cantine, etc.) au sein des pôles académiques ;
- Faciliter les démarches d'équivalence des diplômes ;
- Encadrer le coût des supports de cours ;
- Renforcer l'accès au logement étudiant.

Le Gouvernement mettra progressivement en place un refinancement de l'enseignement supérieur afin notamment de permettre un meilleur accompagnement des étudiants, de renforcer les services administratifs des institutions d'enseignement supérieur et d'aider les établissements à rénover leurs bâtiments. Une partie du financement complémentaire sera orientée dans le renforcement de l'encadrement et le soutien à la réussite.

Les taux d'échecs et de réorientations sont trop importants dans l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, le Gouvernement entend :

- Marquer clairement son refus de toute sélection à l'entrée des études ;
- Renforcer l'accompagnement des étudiants, avec une attention particulière pour les étudiants de première année ;
- Développer l'offre d'enseignement supérieur dans les territoires où elle est lacunaire ;
- Ajuster, après évaluation avec les acteurs de terrain, le décret « paysage » en balisant davantage le parcours des étudiants afin de renforcer la réussite de chacune et chacun, de réduire les contraintes administratives et d'éviter un allongement de la durée des études.

Le Gouvernement veillera à poursuivre la mise en oeuvre de la réforme de financement des infrastructures hospitalières universitaires et à permettre l'évolution de projets d'infrastructures hospitalières qui s'inscrivent dans une collaboration entre les hôpitaux.

Axe 4. Un enseignement de promotion sociale inclusif

Le Gouvernement entend renforcer l'accessibilité de l'enseignement de promotion sociale. Il poursuivra la mise en oeuvre du décret pour un enseignement de promotion sociale inclusif et renforcera

l'accessibilité aux personnes en situation de handicap [CC3] (infrastructures, suivi des cours, supports de cours, évaluations). Le Gouvernement veillera aussi à renforcer les dispositifs de valorisation de l'expérience professionnelle.

Axe 5. La concentration des efforts pour améliorer la recherche

En collaboration avec les Régions, le Gouvernement veut :

- Défendre le principe de liberté de la recherche scientifique et garantir le libre accès aux résultats de la recherche ayant bénéficié d'un financement public ;
- Intensifier d'une part les liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et d'autre part les liens entre activités de recherche et développements économiques, transition écologique et changements sociaux ;
- Harmoniser le statut des chercheurs ;
- Assurer un juste équilibre du financement de la recherche entre les sciences humaines, la santé et les sciences et techniques ;
- Développer les projets de recherche communs entre les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts ;
- Augmenter le pourcentage du PIB consacré à la recherche.

Axe 6. L'accès de chaque enfant aux besoins fondamentaux[CC4]

L'accès de chaque enfant aux besoins fondamentaux doit être garanti. La Convention internationale des Droits de l'Enfant guide les politiques de l'enfance. Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à :

- Mettre en place un plan transversal de lutte contre la pauvreté infantile **en lien avec les autres niveaux de pouvoir, s'attaquant aux causes fondamentales de la problématique et investissant massivement dans le levier le plus efficace pour casser le cercle vicieux de la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté, l'accueil et l'éducation du jeune enfant : développer des services d'accueil de la petite enfance accessibles financièrement et de qualité, avec des règles d'accès prioritaire pour les publics fragilisés ;**
- Défendre des services inclusifs pour tous les enfants quelles que soient leur situation et/ou celle de leur famille, notamment les enfants porteurs de handicap ;
- **Assurer la mise en oeuvre et le financement progressif de la réforme des milieux d'accueil. Veiller à ce que le refinancement des milieux d'accueil existants dans le cadre de la réforme ne désengage pas les financements (communaux) actuels ;**
- **Veiller à l'accroissement de l'offre de places : augmentation des taux de couverture dans les communes les plus pauvres (qui affichent actuellement les taux de couverture les plus bas) et garantir un taux de couverture minimum dans chaque commune ;**
- **revoir la grille barémique de la participation financière des parents et assurer la gratuité pour les familles au RIS ou au chômage ;**
- **établir des règles d'accès prioritaire pour les publics fragilisés ;**
- **encourager par des incitants financiers les démarches proactives des milieux d'accueil pour aller chercher le public en situation de pauvreté. Faire des milieux d'accueil de la petite enfance des lieux ouverts sur leur environnement, travaillant en réseau avec les autres acteurs sociaux pour maximiser leur utilité sociale pour la population environnante, en particulier les familles en situation de pauvreté.**

Veiller à la qualité de la formation du personnel. Créer une formation de bachelier en éducation et accueil du jeune enfant et intégrer une sensibilisation à la pauvreté infantile dans le cursus de toutes les formations initiales des métiers de la petite enfance ;[CC5]

- Offrir des solutions d'accueil accessibles financièrement qui répondent aux besoins des parents (heures d'ouverture, taux de présence des enfants, etc.) ;
- Développer l'offre de garde d'enfants malades qui représente une alternative qualitative et sécurisée aux milieux d'accueil en cas de maladie de l'enfant, permettant ainsi aux parents d'éviter de devoir prendre congés dans pareille situation non-prévisible ;
- Améliorer l'accessibilité financière des places soumises à la participation financière en revoyant celle-ci et en l'informatisant autant que possible ;
- Poursuivre et généraliser la mise en place du statut des accueillantes d'enfants en ce compris pour la situation des co-accueillantes conventionnées ;
- Augmenter les services d'accompagnement des familles (que ce soit en période périnatale, en service de liaison à la maternité ou ailleurs, en fonction du choix d'accouchement, en consultations pour enfants ou en visite à domicile, équipes SOS-Enfants, lieux de rencontre, les espaces pour les parents dans la séparation, etc.) ;
- Améliorer l'accès pour les futures mères et les enfants à une offre de médecine préventive renforcée et à l'aide médicale d'urgence ;
- Renforcer l'accompagnement dans les prisons des femmes enceintes ou avec leur enfant ;[CC6]
- Veiller au financement des services de promotion de la santé à l'école (PSE) afin de garantir une offre de service uniforme.

Axe 7. La lutte contre toute forme d'exclusion

Le Gouvernement réaffirme que la Fédération Wallonie-Bruxelles est une entité hospitalière et veillera à le garantir en luttant contre toutes les causes d'exclusion.

L'analphabétisme, qui touche une personne sur dix, doit être combattu et les dispositions prises pour éviter de creuser les inégalités dans l'accès à l'information. Les nouvelles technologies seront au service des usagers de tous les services publics, pour garantir l'accès au droit, à la culture, aux médias, etc.

Le Gouvernement soutiendra les actions de prévention pour les jeunes en difficulté par la participation, la citoyenneté, la culture, le sport, etc.

Le Gouvernement garantira l'accueil et l'hébergement des enfants pour lesquels ce besoin est nécessaire, quel que soit leur statut. Il veillera notamment à l'accueil et la scolarisation des primo-arrivants.

Axe 8. Égalité des droits

Les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc ont rappelé toute la violence sexiste que notre société impose encore aux femmes. Le Gouvernement entend :

- Pérenniser et renforcer le Ministère des droits des femmes en garantissant la prise en compte de la dimension de genre dans la confection des budgets et dans l'élaboration de toutes les politiques de la Fédération ;
- Plaider pour l'instauration d'une conférence interministérielle (CIM) consacrée à la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Réaliser les assises des droits des femmes associant les Parlements et tous les actrices et acteurs concernés et concevoir un « plan égalité » identifiant les mesures qui permettent de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Promouvoir, dès la maternelle, l'utilisation d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre ;

